



Droits aux congés

Par Mitch91

Bonjour

Dans ma boîte convention syntec les congés sont de Janvier à Décembre et non mai à mai

J ai un collègue 17 ans d ancienneté qui a eue un cancer donc absent 6 mois .la on lui dit que pour 2023

Il n a que 13 jours de droits de congés c est légal ça ?

Merci pour votre aide

Par Isadore

Bonjour,

Ca l'était jusqu'à ce que la Cour de cassation décide que la France devait s'aligner sur le droit européen :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16756]https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16756[/url]

Les périodes d'arrêts-maladie ne permettaient pas d'obtenir de congés les mois non travaillés.

Cette décision est très récente, votre employeur ne s'est sans doute pas encore mis en conformité. Votre collègue peut lui envoyer le lien ci-dessus avec les références officielles.

S'il y a des représentants du personnel dans l'entreprise, qu'ils fassent remonter le sujet.